

Saint-Père, qui ne la connaît pas et désire beaucoup la connaître. Il autorise Votre Éminence à dire aux Anglicans que le Saint-Siège approuve et encourage vos conversations, et prie de tout son cœur le Bon Dieu de les bénir. »

A quoi dès ce matin j'ai répondu au Secrétaire d'État : « Un exemplaire de la lettre de lord Halifax avait été adressé au Vatican, mais j'ai eu le tort de ne pas le recommander. En même temps que ces lignes j'envoie à Votre Éminence un nouvel exemplaire. »

Nous allons donc renouer nos relations avec les Anglicans. Je ne puis vous dire combien cette haute approbation et ces encouragements du Saint-Père, — qui parle, vous pouvez le remarquer, non de l'auguste personne de Pie XI mais du Saint-Siège, — me réjouissent. Ils vous iront aussi au cœur, je le sais. Je remettrai à M^r Van Roey et j'enverrai à M. l'abbé Portal une copie de la présente lettre. Vous aurez la bonté, j'en suis sûr, de la faire parvenir à l'archevêque de Canterbury et à vos deux compagnons de voyage à Malines en décembre dernier, le Dr Robinson et le Dr Frère. Veuillez leur présenter mon cordial et fidèle souvenir et vous concerter avec l'archevêque de Canterbury et avec eux sur les conditions de temps et de lieu de notre future entrevue.

Agrérez, je vous prie, mon cher Vicomte, avec les vœux que je forme pour votre chère santé, l'assurance renouvelée de mes sentiments tout dévoués.

Cardinal MERCIER,
Archevêque de Malines.

[Fonds Halifax.]

LETTRE DU CARDINAL MERCIER A LORD HALIFAX.

Archevêché de Malines,
le 28 novembre 1922.

Mon cher Vicomte,

A la date du 14 novembre j'ai pris la confiance d'écrire au Saint-Père une lettre dans laquelle je lui disais : « Votre Sainteté aura certainement remarqué la publication faite par le Vicomte Halifax d'une traduction anglaise, rédigée par lui, de ma pastorale, *La Papauté et l'élection de S. S. le Pape Pie XI*, et d'une remarquable introduction où le vénérable vieillard anglican exprime un sincère désir de rapprochement de l'Église anglicane et de l'Église romaine. L'auteur rappelle la conversation intime officieuse, qui eut lieu en décembre 1921 à l'archevêché de Malines, entre trois Anglicans et trois Catholiques, en vue de dissiper, autant que possible, les équivoques et les préventions qui font obstacle à l'union (1).

J'avais alors, d'emblée, posé la question fondamentale, celle de la primauté et de l'infaillibilité au Souverain Pontife. L'opuscule de lord Halifax replace la question sur ce même terrain : « Les Anglicans, notamment l'archevêque de Canterbury, désirent, nous désirons nous-mêmes, que la conversation reprenne. Mais les Anglicans attendent qu'à leur première avance confiante vers Rome, réponde une marque de bienveillance de Rome à leur égard. Que le Saint-Père m'autorise à leur dire que le Saint-Siège approuve et encourage nos conversations. »

Or, voici que, sous la date du 25 novembre, le cardinal Gasparri, Secrétaire d'État, m'écrit au nom de Sa Sainteté : « La publication, faite par le vicomte Halifax, n'a pas été envoyée au

(1) Voici le titre de cette publication : *A Call to Reunion*, by Viscount Halifax, arising out of Discussions with cardinal Mercier to which is appended a translation of the cardinal's Pastoral letter to His Diocese, London, Mowbray 1922, in-8°, 57 pp. L'introduction contient en substance les mêmes idées que celles exposées par lord Halifax dans son *Mémoire*, préparatoire à la première Conversation de Malines, cf. pp. 9 à 17.

son effet avant de continuer, mais je désirerais vous dire maintenant, bien que je ne l'aie pas encore fait savoir dans la lettre destinée au Cardinal, que nous sommes d'accord pour penser qu'il n'est en somme pas désirable pour nous d'essayer soit un mémoire sur la doctrine de l'Église d'Angleterre, soit un papier agenda pour les Conversations de Malines, spécifiant les points sur lesquels la discussion devrait porter. L'expérience de conférences analogues a convaincu l'archevêque d'York et moi-même que ceux qui font partie de la conférence devraient faire leur propre papier agenda. Ils peuvent évidemment, s'ils le trouvent utile, parler en privé avec d'autres, avant d'aller à la conférence. Mais si des hommes qualifiés sont choisis, c'est à eux à se mettre d'accord sur le sujet des conférences et les points particuliers sur lesquels la discussion doit porter.

L'autre manière d'agir nous placerait, sans aucun doute, dans une position désavantageuse par rapport au groupe catholique. Évidemment si les catholiques romains devaient eux-mêmes formuler des points sur lesquels ils désireraient discuter, ce serait différent, mais je trouve difficile de penser qu'ils feraient quoi que ce soit de la sorte et, sinon, ce serait une erreur de notre part d'agir ainsi. Ceci toutefois peut être laissé de côté pour être traité plus tard, quand nous connaîtrons la réponse du Cardinal à la lettre que vous lui enverrez. J'ai seulement désiré vous dire, en la prenant depuis le début, l'impression que la question produit sur l'Archevêque d'York et sur moi-même.

Je suis

à vous très sincèrement,
Randall Cantuar (1).

[Traduction annotée du texte anglais conservé dans le *Fonds Halifax*.]

(1) Abréviation pour *Cantuariensis (archi-episcopus)*, Archevêque de Canterbury. C'est ainsi que le D^r Randall Davidson signe ordinairement ses lettres se conformant à l'usage de tous les archevêques de Canterbury, ses prédécesseurs.

LETTRE DU D^r DAVIDSON, ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY,
A LORD HALIFAX.

Vieux Palais, Canterbury,
Noël 1922.

Confidentielle

Mon cher Halifax,

Ci-inclus une lettre de caractère semi-officiel, que j'ai rédigée dans des termes destinés à la rendre apte à être transmise au Cardinal (1). Je ne suis pas sûr que vous la trouverez tout à fait satisfaisante, mais je l'espère. J'ai un sentiment très vif de l'obligation qui m'incombe d'être scrupuleusement attentif en cette matière, pour ne pas être obligé de reconnaître que nous nous sommes mis inconsciemment dans une position qui prêterait à une critique légitime de la part de ceux qui sont fortement et même morbidement opposés à tout effort de notre part en vue de briser des barrières réelles. Qu'il existe des personnes de ce genre et qu'elles puissent se faire entendre dans des milieux très vastes, vous le savez bien. Mais à part les gens étroits et prévenus, beaucoup d'entre nous sont très attentifs aux possibilités qui, comme l'histoire le montre, ne sont pas négligeables, quand nous traitons avec l'Église de Rome. Quelle que soit notre confiance dans le cardinal Mercier, je n'ai pas moi-même une confiance égale en ceux avec qui, par la force des choses, il peut être amené à causer de la situation si délicate et contenant tant de possibilités inconnues. Je ne crois pas que ce que ma lettre demande au Cardinal soit déraisonnable ou d'une exigence injuste, ou que, s'il y a de la pureté d'intention des deux côtés (condition dépassant peut-être ce que nous sommes en droit d'attendre) il devrait trouver difficile d'y condescendre. J'ai eu, à ce sujet, un entretien complet avec l'Archevêque d'York et il a vu et approuvé la lettre ci-incluse (2). Nous devons attendre

(1) Il s'agit de la lettre suivante, datée de la veille de Noël 1922.

(2) Cf. note précédente.

diaires, quoique, en certains cas utile, n'est jamais tout à fait satisfaisante; elle contient toujours la possibilité d'un élément d'incompréhension et d'erreur. C'est pourquoi je prends la liberté de vous demander si vous ne pourriez pas vous assurer que Son Éminence, — à l'initiative, à la direction et à la courtoisie de qui nous devons tant, — m'écrive directement en tant qu'organisateur, si je puis ainsi parler, en vue de me faire savoir, si tel est le cas, s'il est aimablement disposé à inviter un groupe plus important qu'auparavant à venir à Malines, à ces conférences d'un caractère privé.

De plus, et à cela j'attache nécessairement une grande importance, je prends la liberté de vous demander qu'il m'informe du degré de reconnaissance amicale — j'évite à dessein le mot autorité — qu'il obtient du Vatican, par rapport aux réunions de Malines. Il est clair, je crois, que sans une telle assurance, donnée directement à moi-même, je trouverais difficile, ou même impossible, de m'abandonner à une « reconnaissance amicale » correspondante et à un encouragement de notre côté.

Par les lettres que j'ai déjà vues d'une manière privée, je suis prêt à entretenir l'espérance que le Cardinal est capable et désireux de continuer dans ce sens l'effort, — tout privé, et (dans le sens strict) tout dénué d'autorité qu'il soit — à l'initiative et à la conduite duquel il a, avec un zèle caractéristique, pris une part si pratique et secourable.

Je suis à vous très sincèrement.

Randall Cantuar.

[Traduction du texte anglais de l'original conservé dans le *Fonds Halifax*.]

LETTRE DU D^r DAVIDSON, ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY, A LORD HALIFAX.

Vieux Palais, Canterbury,
Veille de Noël, 1922.

Confidentielle.

Cher Lord Halifax,

Après avoir considéré les lettres et les notes, que vous m'avez aimablement remises, je suis nettement porté aux conclusions suivantes :

1^o Même provisoirement, comme c'est le cas, les Conversations qui ont déjà eu lieu entre théologiens qualifiés, appartenant respectivement à l'Église anglicane et à l'Église romaine, ne peuvent pas manquer d'avoir une grande importance. Quoique les historiens et les théologiens auraient nécessairement des opinions différentes quant aux résultats ultérieurs de ces Conversations, si toutefois elles aboutissent à quelque chose, ce serait un gain indiscutable pour la cause de la vérité que les préjugés, s'il y en a, au sujet de la position actuelle et de la doctrine des deux communions, soient diminués ou écartés. Et c'est pourquoi elle serait grave, la responsabilité de tout homme dont l'action ou l'inaction empêcherait l'éclaircissement de ces questions d'une importance considérable.

2^o La position et la personnalité du Cardinal Mercier et l'universelle estime que l'on témoigne à l'égard de Son Éminence, donnent une signification spéciale au fait que, par son amabilité, c'est à Malines que ces Conversations ont déjà eu lieu, et pourraient, s'il y est disposé, être reprises en leur donnant plus de poids et aux participants plus de responsabilité. Mais si ces conversations devaient recommencer et si elles devaient être connues des autorités (ecclésiastiques), il serait de toute manière préférable et même essentiel que j'en sois informé moi-même directement par Son Éminence. Une correspondance qui passe par trois intermé-

LETTRE DU CARDINAL MERCIER
AU D^r RANDALL DAVIDSON, ARCHEVÊQUE DE
CANTERBURY.

Malines, le 10 janvier 1923.

Monseigneur,

Nous n'ignorons pas que Lord Halifax a tenu Votre Grandeur au courant de conversations privées, *informal*, tenues à Malines du 6 au 8 décembre 1921, entre trois anglicans, Lord Halifax, D^r Armitage Robinson et le Rev. H. Frere, — et trois catholiques — l'Abbé Portal, M^{sr} Van Roey, vicaire général, et l'Archevêque de Malines, — en vue d'aider, si possible, au rapprochement de l'Église anglicane et de l'Église romaine. Ces conversations, vous les avez jugées d'une importance si grave, que vous seriez désireux de les renforcer encore. La Conférence de Lambeth, en effet, dont vous étiez le Président, a proclamé sa volonté de rechercher les moyens de contribuer à la réalisation du vœu d'unité expressément formulé par notre Divin Sauveur. Vous souhaiteriez, en conséquence, la reprise des entretiens inaugurés à Malines, en décembre 1921, et, pour en augmenter l'importance, vous seriez disposé à désigner vous-même les personnalités qui y prendraient part.

De notre côté nous sommes heureux de pouvoir vous dire que S. E. le Cardinal Secrétaire d'État (1) a été autorisé à me déclarer que le Saint-Siège approuve et encourage nos conversations et prie de tout son cœur le Bon Dieu de les bénir.

Si vous estimez pouvoir considérer comme vos délégués les trois Messieurs avec lesquels nous avons eu un premier échange de vues, et peut-être leur adjoindre d'autres compagnons de votre choix, nous sommes disposés, de notre côté, à appeler un même nombre d'amis à collaborer à notre effort d'union.

Ainsi comprises, ces conversations nouvelles, encore que ne

LETTRE DU CARDINAL MERCIER AU D^r RANDALL DAVIDSON 55

faisant pas autorité, acquerraient néanmoins plus de valeur et de crédit.

A tous ces Messieurs de chez vous et de chez nous, je me ferais un plaisir et un honneur d'offrir, à une date sur laquelle nous nous mettrions d'accord, une modeste mais toute cordiale hospitalité. Agréez Monseigneur, l'hommage de mes sentiments de haute considération et de religieux dévouement.

† D. J. Card. Mercier, *Arch. de Malines.*

A M^{sr} Randall Davidson,
Archevêque de Cantorbéry.

[Archives de l'Archevêché de Malines.]

(1) Il s'agit du Cardinal Gasparri.

la réponse adéquate qu'elle appelle. Ne voudriez-vous pas, pour le 13 mars, nous communiquer les éléments essentiels de cette réponse, quitta, bien entendu, à rentrer en possession de votre manuscrit aussitôt après la réunion, et à vous en réserver, si vous le jugez utile, la publication.

Agréé, je vous prie, cher Monseigneur, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et tout dévoués.

† D. J. Card. MERCIER, *Arch. de Malines.*

M^{re} Batiffol, Paris.

[Fonds Batiffol.]

LETRE DU CARDINAL MERCIER,
ARCHEVÊQUE DE MALINES, A M^{re} BATIFFOL.

Archevêché de Malines,
le 20 février 1923.

Cher Monseigneur,

Vous avez appris, je le sais, qu'au mois de décembre 1921, quelques Anglicans se sont réunis à Malines et ont eu, avec M. l'Abbé Portal, M^{re} Van Roey, mon Vicaire Général, et moi-même, quelques conversations privées d'un caractère religieux; ces conversations, nous nous étions promis de les reprendre, et, s'il plaît à Dieu, nous les renouons le 13 mars prochain et les jours suivants (1).

Lord Halifax a révélé au public anglican sa première démarche à Malines. Cette révélation a provoqué trois conférences du Dr Gore sur lesquelles nous serons inévitablement amenés à faire porter notre entretien prochain.

Connaissant votre compétence indiscutée sur toutes les questions qui touchent aux origines religieuses du christianisme, j'eusse voulu bénéficier, lors de notre réunion future, de votre savoir et de votre autorité.

J'avais conçu le projet d'adjoindre aux deux groupes, qui composaient la première réunion, un membre nouveau de chaque côté. Mais Lord Halifax estime plus sage de maintenir, cette fois, notre « personnel », sans aucun changement ni addition. La discrétion m'oblige à ne pas insister et je m'abstiens donc, à regret, de vous convoquer à Malines à la date mentionnée ci-dessus.

Je suis sûr que vous y fussiez venu très volontiers, ne fût-ce que pour me fournir l'occasion d'enfin vous revoir et de pouvoir causer avec vous.

Toutefois, je voudrais vous demander un service : nul mieux que vous ne peut donner à la deuxième conférence du Dr Gore

(1) La deuxième Conversation de Malines a eu lieu les 14 et 15 mars 1923.

réalisée, la communion anglicane, comme un tout, pourrait être amenée à une union avec le Saint-Siège, laquelle commencerait par être plus ou moins complète.

1^o Tout d'abord nous souhaiterions attirer l'attention sur la différence de condition, tant dans le domaine géographique que numérique, de l'Église d'Angleterre, au début du xv^e siècle, et de la communion anglicane d'aujourd'hui. Le nombre des évêques, occupant les sièges anglais, pendant la période la plus reculée, était de 21; tandis que le nombre des évêques, convoqués à la Conférence de Lambeth de 1920, était de 368 dont 250 furent réellement présents. Ce grand nombre représente des évêques exerçant une *superintendance* épiscopale dans toutes les parties du monde et considérant Canterbury comme leur centre.

2^o Quant à l'exercice pratique de l'autorité du pape sur les évêques et les provinces (1) de la communion anglicane, dans l'éventualité où une réconciliation se réaliserait, nous concevons qu'elle ne serait pas de telle sorte qu'elle interviendrait dans la juridiction des archevêques et évêques, mais qu'elle serait plutôt pour lui, selon les expressions d'un théologien anglican du xv^e siècle, « une prééminence régulière sur tous les autres évêques, que l'on constaterait dans le recours à lui avant les autres, dans les matières qui touchent à l'Église tout entière ».

La position de la hiérarchie catholique romaine d'Angleterre, avec ses évêques et Congrégations, pourrait bien en tout cas, pour le présent, demeurer telle qu'elle est maintenant. Si elle était exempte de la juridiction de Canterbury et considérée comme directement dépendante du Saint-Siège, on suivrait en cela un précédent familial en Angleterre dans le cas de l'abbaye de Westminster et des autres grandes abbayes et églises dépendant d'elle. Un arrangement transitoire de ce genre semblerait pouvoir éviter les difficultés pratiques et être susceptible de révision si c'était nécessaire dans l'avenir.

3^o Une rectification de ce dont on pouvait sembler manquer par rapport aux Saints Ordres ayant été acceptée, selon les lignes suggérées dans l'Appel de Lambeth, la détermination des relations de l'Archevêque de Canterbury avec le Saint-Siège demanderait à être considérée; suivant un précédent ancien nous concevons qu'on puisse déterminer ces relations par un acte de reconnaissance tel que la remise du pallium (2).

(1) Ce mot est au singulier dans le texte anglais publié par Lord Halifax, mais il semble bien clair qu'il y a là une faute d'impression.

(2) Sur le *pallium* et la signification symbolique de la remise de celui-ci à un évêque, on peut se reporter à notre volume *Anglicans and Catholics*, p. 81.

MÉMOIRE PRÉPARATOIRE

A LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE MALINES (1).

Conformément à la dernière des précédentes conversations (2), nous désirons envoyer à l'avance à Votre Éminence un court mémoire spécifiant des points que nous suggérons de traiter dans la conférence qui approche.

Bien que seuls viendront les mêmes représentants qu'auparavant, ceux-ci auront un certain degré d'autorité conférée par les archevêques de Canterbury et d'York, et seront, jusqu'à un certain point, reconnus par eux. Si le degré de reconnaissance, que leurs Grâces (3) ont cru pouvoir donner, semblait être une source de déception, nous ferions valoir que les conférences traitent de matières qui affectent la communion anglicane, considérée comme un tout, et que les archevêques des deux provinces seulement ne peuvent évidemment pas dépasser certaines limites quant au degré d'encouragement qu'ils peuvent conférer de leur propre initiative en des matières qui concernent, à proprement parler, le corps plus étendu de l'Église.

A notre précédente conférence nous avons considéré jusqu'à un certain point la question de la suprématie papale à la lumière du Décret sur l'Infaillibilité (4). Nous désirons maintenant laisser de côté la controverse dogmatique, en vue de considérer les méthodes possibles dans le domaine pratique par lesquels, si une mesure d'accord raisonnable en matières doctrinales était

(1) Ce mémoire, qui devait servir de base à la deuxième Conversation de Malines (14 et 15 mars 1923), a été rédigé par les trois participants anglicans de la première conversation — Lord Halifax, le Dr Frere et le Dr Armitage Robinson — les 22 et 23 février 1923. Le 24 février le Dr Robinson avait eu à ce sujet un entretien au palais de Lambeth avec l'archevêque de Canterbury.

(2) Allusion à la dernière réunion (8 décembre 1924) de la première Conversation de Malines.

(3) C'est le titre qu'il est d'usage de donner aux archevêques anglicans, le terme Excellence étant réservé aux évêques et archevêques catholiques.

(4) Il s'agit du Décret du Concile du Vatican sur cette question si importante de l'Infaillibilité pontificale. On peut se reporter à ce sujet à l'étude du Cardinal Van Roey sur *l'Episcopat et la Papauté au point de vue théologique*, dans *The Conversations at Malines, original Documents, published by Lord Halifax*, London, Allan, 1930, in-8°, pp. 169-174 et ci-après pp. 155-166.

La régularisation de la position de l'épiscopat anglican, en général, pourrait par là être effectuée par l'intermédiaire de l'archevêque de Canterbury et des autres métropolitains qui auraient reçu le pallium. Dans l'avenir, comme dans le passé, un évêque ou archevêque nouvellement nommé, après élection et confirmation, serait en pleine possession de sa juridiction qui, pendant la vacance du Saint-Siège, comme depuis des temps reculés, avait été exercée par le Doyen du Chapitre ou Vicaire Général.

Le résultat de l'acceptation d'un arrangement de ce genre entre Rome et Canterbury serait de placer Canterbury dans une position en quelque sorte analogue à celle d'un des anciens patriarchats.

4^o Une partie essentielle d'un arrangement du genre de celui que nous avons envisagé serait de prendre des mesures précises en vue de la reconnaissance et du maintien de certains rites et de certaines coutumes, caractéristiques de l'anglicanisme, comme par exemple :

- a) l'usage de la langue et du rite anglais;
- b) La communion sous les deux espèces;
- c) L'autorisation du mariage du clergé.

Les sujets de nature pratique, dont nous avons donné un aperçu ici, nous semblent demander un examen préliminaire. Si on pouvait se mettre d'accord quant à la solution des questions ainsi soulevées, cela préparerait la voie à des conférences ultérieures d'un genre qui aurait plus d'autorité encore.

[Traduction annotée du texte anglais reproduit dans *The Conversations at Malines, 1921-1925, original documents, published by Lord Halifax, London, Allan, 1930, in-8°, pp. 79-82.*]

RÉSUMÉ ANGLICAN DE LA DEUXIÈME CONVERSATION DE MALINES, FAISANT SUITE AU TEXTE FRANÇAIS DU RÉSUMÉ CATHOLIQUE.

Les représentants anglicans, cordialement d'accord avec le compte rendu rédigé par Son Éminence (1), désirent, de leur côté, donner un résumé de la position, dans les termes suivants :

Comme résultat de la récente conversation de Malines, les participants sont d'accord pour conclure :

A supposer que les différences doctrinales actuelles entre les deux Églises puissent être expliquées ou écartées d'une manière satisfaisante et, de plus, à supposer que la difficulté concernant les ordres anglicans soit surmontée selon le sens indiqué dans l'Appel de Lambeth (2), alors les suggestions (3) suivantes serviraient de base à une action pratique pour la réunion des deux Églises :

1^o La reconnaissance de la position du Siège pontifical comme le centre et la tête de l'Église catholique sur terre, qu'il faudra considérer comme guide (4), d'une manière générale et spécialement en matières graves touchant la bonne marche de l'Église considérée dans son ensemble;

2^o La reconnaissance de la communion anglicane comme un tout, lié avec le Siège pontifical, en vertu de la reconnaissance de la juridiction de l'Archevêque de Canterbury et des autres métropolitains, par la remise du pallium;

3^o L'Église anglicane aurait à déterminer, selon sa discipline, toutes les questions telles que :

a) Le rite anglais et son usage dans la langue ordinaire;

(4) Il s'agit du compte rendu rédigé par le Cardinal Mercier, dont on trouvera le texte en français dans *The Conversations at Malines, original documents, London, Allan, 1930, pp. 83-87.*

(2) Cf. notre volume *Anglicans et catholiques*, pp. 45-46.

(3) C'est sans doute par erreur que le mot est au singulier dans le texte anglais reproduit par Lord Halifax dans *The Conversations at Malines, original documents, London, Allan 1930, in-8°, p. 87.*

(4) Voici le texte anglais de ce passage important : "from which guidance should be looked for".

- b) La communion sous les deux espèces;
 c) Le mariage du clergé.
 4^o La position de la hiérarchie catholique romaine d'Angleterre qui existe actuellement avec ses églises et congrégations, demeurait, en tout cas, pour le moment, sans changement. Cette hiérarchie catholique romaine serait exempte de la juridiction de Canterbury et, comme c'est le cas maintenant, en dépendance directe du Saint-Siège.

Accepté pour être soumis aux autorités respectives.

D. Cardinal Mercier, *archevêque de Malines*.

E. Van Roey, Vicaire général.

Portal, prêtre de la Mission.
 Halifax.

J. Armitage Robinson.

Walter Howard Frere.

(Traduction annotée du texte anglais publié par Lord Halifax dans *The Conversations at Malines*, original documents, London, Allan, 1930, in-8^o, pp. 87-88.)

LETTRE DU D^r RANDALL DAVIDSON, ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY, A LORD HALIFAX.

Palais de Lambeth,
 le 20 mars 1923.

Mon cher Halifax,

J'ai évidemment considéré avec la plus grande attention le compte rendu de ce qui s'est passé à Malines (1). Je n'ai pas encore vu l'Archevêque d'York, mais je ne crois pas qu'il aura à ce sujet une manière de voir différente de la mienne. Je comprends le soin et le souci immense que vous avez pris, avec le Doyen (2) et Frere, pour arriver à une position qui pourrait constituer un point de départ en vue de progrès ultérieurs vers la solution si ardemment désirée par vous. Mon vœu personnel est aussi vif que le vôtre, bien que je croie que les difficultés m'apparaissent plus importantes à moi-même qu'à vous. Il serait peut-être plus vrai de dire que vous avez la foi qui soulève les montagnes. J'ai senti qu'il était bon d'adresser au Doyen de Wells une lettre dont je vous envoie ci-inclus une copie (3). Elle a été écrite après une discussion complète avec lui et avec Frere et tous deux désiraient qu'une telle lettre soit écrite. Robinson ne l'a pas encore vue mais Frere en a pris connaissance et approuve qu'elle insiste sur la nécessité de la prudence dans l'avenir et sur le danger d'une mésentente. Je crois qu'il est difficile que je m'attende à ce que vous la considériez comme répondant à votre désir, mais vous avez en tout fait preuve à mon égard d'un esprit si amical et serviable, que j'espère que vous n'y trouverez pas d'objection, même si vous désiriez qu'elle eût été écrite en des termes un peu différents.

(1) La deuxième Conversation de Malines avait eu lieu les 14 et 15 mars 1923. C'est donc bien au compte rendu de cette deuxième conversation que l'Archevêque de Canterbury fait allusion.

(2) Il s'agit du D^r Robinson, Doyen de Wells.

(3) Il s'agit de la lettre du 19 mars 1923 dont on trouvera la traduction dans notre volume *Anglicans et catholiques*, pp. 81-86.

J'ai essayé de la rédiger de telle sorte qu'elle ne puisse procurer aucune peine légitime à nos amis catholiques romains, tandis qu'en même temps je me sentais obligé de dire honnêtement ce que je sens (et ce que je suis certain que la majorité de notre peuple appartenant à l'Église et à l'État sent plus fort même que moi) du danger d'avoir l'air de reconnaître ce que je considère comme la fausse revendication du pape (1).

Je suis certain que lorsque vous reprendrez les Conversations de Malines, cette question devrait être gravement discutée et qu'on devrait obtenir du Cardinal et de ses collègues une étude exprimant jusqu'où va leur désaccord à notre égard, soit en théorie, soit en politique pratique et en action.

Vous remerciant encore de tout cœur pour toute votre aide zélée et compétente en cette matière, et me joignant à vos prières pour que le résultat auquel nous aspirons puisse être atteint le jour heureux fixé par Dieu,

Je suis à vous très sincèrement.

Randall Cantuar.

[Traduction annotée du texte anglais conservé dans le *Fonds Halifax*.]

(1) Les anglicans de droite et ceux du centre, sauf ceux d'extrême-droite, tels que les signataires du Manifeste du Centenaire — lesquels reconnaissent plus de droits encore au pape puisqu'ils admettent tout le dogme catholique [cf. volume *Anglicans et catholiques*, pp. 198-202] — admettent bien une certaine primauté d'honneur du pape mais refusent de reconnaître sa primauté de juridiction, comme aussi son infaillibilité telle qu'elle a été définie au Concile du Vatican. Sur cette primauté de juridiction et cette infaillibilité du pape, on peut se reporter à l'étude du Cardinal Van Roey sur *l'Episcopat et la papauté au point de vue théologique*, dans *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original Documents*, edited by Lord Halifax, London, Allan, 1930, pp. 166-174 et ci-après pp. 155-166.

LETTRE DU D^r RANDALL DAVIDSON, ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY, AU CARDINAL MERCIER.

Palais de Lambeth,
le 24 mars 1923.

Mon cher Seigneur Cardinal,

J'ai maintenant vu l'Archevêque d'York et je suis à même d'écrire davantage à Votre Éminence au sujet de la récente Conversation de Malines (1).

L'Archevêque d'York s'unit à moi pour remercier Votre Éminence de l'aimable sollicitude que vous témoignez à l'égard de toute cette question et de la clarté avec laquelle vous avez exposé la position prise par vous-même et par ceux avec lesquels vous agissez, au sujet de certaines questions fondamentales, doctrinales et administratives.

Nous comprenons clairement le désir qu'expriment les représentants de l'Église anglicane de voir, à cette phase du début, porter l'attention aux questions administratives, qui ont trait à l'action pratique qu'on pourrait suivre si, après discussion, un accord pouvait être provisoirement réalisé sur les importantes matières doctrinales sous-jacentes au tout. On a eu raison, même en cette phase du début, de ne pas laisser tout à fait en l'air ces matières pratiques. Elles doivent être réduites à une forme plus ou moins définie.

À la phase des conversations où nous sommes, d'aucune position purement administrative je ne veux dire si elle est ou non hors de question. Car il faudrait tout d'abord savoir ce que l'acte administratif comprend. L'acquisition de cette connaissance sera, je l'espère, le travail des conférences ultérieures.

Je ne doute pas que Votre Éminence sera d'accord avec moi en pensant que, après tout, la question vraiment fondamentale du

(1) Il s'agit de la deuxième Conversation de Malines qui s'est tenue le 14 et le 15 mars 1924. Cf. notre volume *Anglicans et catholiques*, pp. 70-93.

Souverain Pontife de l'Église catholique romaine doit être considérée en toute simplicité avant qu'aucun progrès ultérieur puisse être fait. L'ambiguïté du terme « primauté » est bien connue de nous tous. Ce terme a un sens historique qui peut être accepté sans difficulté. Si, toutefois, on considère qu'il implique que le pape tient *jure divino* l'unique et solennelle position de seul Vicaire du Christ sur la terre, — de qui, comme Vicaire du Christ, doit venir directement ou indirectement le droit d'exercer valablement le ministère à l'intérieur de l'Église, — on ne devrait retarder d'aucune manière la discussion de ce qu'implique ce terme et on devrait chercher à peser son contenu essentiel. Car, à mon sens, je ne serais pas loyal à l'égard de Votre Éminence ou à l'égard d'autres, si j'encourageais des discussions ultérieures sur des possibilités administratives subordonnées sans exprimer ma conviction qu'une telle doctrine d'autorité papale n'est pas une doctrine à laquelle pourrait adhérer l'Église anglicane (1). Je dis ceci simplement par amour pour la clarté et non pour faire savoir mon désir de voir cesser ces conversations. Il peut y avoir, de la part de Votre Éminence, des explications prochaines dont je n'ai aucune connaissance. S'il en est ainsi il serait certainement bien que les discussions continuent.

J'ai expliqué à mes trois amis anglicans ce que je sens à propos de cette matière troublante et difficile, et je les ai encouragés à la reprise de cette conférence. L'importance de cette matière et ses conséquences sont si grandes qu'aucun effort de la part de n'importe qui d'entre nous ne devrait être épargné en vue de contribuer à l'ultime réalisation de l'unité à l'intérieur de l'Église du Christ.

Il pourrait être possible d'augmenter un peu le nombre de ceux qui prendront part à de nouvelles délibérations. Il est clair qu'une telle addition aurait des inconvénients, mais à ce sujet et sur tout autre point, je serais évidemment très désireux de savoir ce que pense Votre Éminence à la courtoisie chrétienne de qui nous devons tant.

J'ai l'honneur d'être, etc...

Randall Cantuar.

[Traduction annotée du texte anglais conservé dans le *Fonds Halifax*.]

(1) Sur le degré d'adhésion que l'Église anglicane pourrait donner à cette doctrine de la papauté, telle qu'elle est enseignée dans le catholicisme, cf. notre volume *Anglicans et catholiques*, pp. 103-108.

LETTRE DU CARDINAL MERCIER AU D^r RANDALL DAVIDSON, ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY (1).

Archevêché de Malines,
le 11 avril 1923.

Cher Monseigneur,

Votre aimable lettre du 24 mars m'est bien parvenue, mais une absence de Malines durant une dizaine de jours m'a empêché d'y répondre tout de suite.

Veillez en recevoir mes remerciements et trouver ici les réflexions qu'elle m'a suggérées.

Il m'est très agréable d'apprendre que l'Archevêque d'York et vous-même avez pris connaissance des mémorandums que vos trois délégués ont rapportés de Malines; que vous y avez fait l'un et l'autre un accueil sympathique, et que vous souhaitez tous deux la continuation des conférences inaugurées à Malines.

Dès la première conférence, en décembre 1921, il nous avait paru devoir concentrer tout de suite notre attention sur la question fondamentale de la primauté du Pontife de Rome.

Lord Halifax, qui m'avait proposé cette entrevue à Malines, et ses deux compagnons, étaient d'accord avec mon Vicaire Général (2), avec l'Abbé Portal et avec moi-même sur ce point.

Aussi, lorsque, cette année, nous parvint, de la part du Doyen Robinson et de ses deux collègues, le memorandum à discuter au cours de notre seconde conférence, je fus surpris de voir que la conversation en projet s'écartait du point de vue doctrinal de la première heure, et nous invitait à envisager des questions d'ordre plutôt pratique et « administratif ».

Comme notre unique désir était de déférer à l'appel d'âmes loyales et généreuses qui spontanément étaient venues vers nous,

(1) Dans cette lettre, écrite en français, plus particulièrement que dans d'autres, le cardinal Mercier est visiblement plus préoccupé de la pensée que du style.

(2) Mgr Van Rosoy, devenu depuis lors cardinal archevêque de Malines.

nous crûmes devoir, sans y faire d'objections, accueillir la position qui nous était faite. Aussi bien, ces questions administratives, pour être d'importance secondaire, n'en devaient pas moins, tôt ou tard, être soumises à l'examen des autorités et, par ailleurs, le memorandum du doyen de Wells contenait la déclaration formelle que les solutions qui seraient données maintenant à ces questions disciplinaires ne sortiraient leur effet que le jour où l'accord serait établi sur le terrain doctrinal.

C'est vous dire, Cher Monseigneur, que je partage votre sentiment et celui de l'Archevêque d'York, lorsque vous vous montrez soucieux de ramener la conversation sur ce que nous appelons avec vous *the large doctrinal matters which underlie the whole* (1). Je crois bien, toutefois, répondre au désir intime de tous les membres de la Conférence en vous exprimant ici un souhait : Puisque, en réalité, des questions « administratives » ont fait, à la demande de vos délégués, l'objet de notre seconde conférence, et que les deux groupes en présence ont engagé dans l'examen de ces questions leur responsabilité à la fois personnelle et collective, ne jugeriez-vous pas pouvoir nous faire connaître votre appréciation et celle de votre collègue d'York sur les conclusions auxquelles notre conférence a abouti et qui se trouvent consignées dans le procès-verbal de la réunion et dans les deux memorandums que vos délégués ont eu l'honneur de déposer en vos mains ?

Vous conviendrez, en effet, cher Monseigneur, que si nous pouvions retourner aux deux évêques de Cantorbery et d'York le compliment qu'ils ont eu l'amabilité de nous adresser avec gratitude *for the cleanness with which we have set forth the position taken by ourselves and by those with whom we act*, les deux groupes engagés dans la conférence reprendraient leur marche d'un pas mieux assuré et sur un terrain plus ferme.

Cela dit en toute franchise et dans l'intérêt de la cause à laquelle nous collaborons, j'en viens, de grand cœur, à la question « fondamentale » de la situation du Souverain Pontife dans l'Église catholique romaine.

L'enchaînement logique de nos conférences, aussi bien que les devoirs réciproques de loyauté des membres qui s'y rencontrent, commandent la reprise de cet examen de la primauté de l'Évêque de Rome, successeur de Pierre, définie comme dogme de foi catholique par le Concile du Vatican.

(1) « Les grandes matières doctrinales qui sont à la base de tout. »

(2) « Pour la clarté avec laquelle nous avons exposé la position prise par nous-même et par ceux avec lesquels nous agissons. »

Notre troisième conférence qu'avec vous je souhaite prochaine et, dans une certaine mesure, élargie, assumera donc la tâche d'étudier cette doctrine plus à fond et s'appliquera, selon votre désir, à en préciser la signification.

En attendant, je me fais personnellement un devoir de vous dire ce que je crois être la doctrine catholique romaine sur le point spécial au sujet duquel vous voulez bien m'interroger.

Vous me demandez si la Primauté reconnue au Souverain Pontife signifie ou entraîne cette conséquence que seul, de droit divin, le Pape est le Vicaire du Christ sur terre, en ce sens que de lui viendrait directement ou indirectement, tout pouvoir légitime d'exercer valablement le ministère dans l'Église : *If the term « primacy » is understood as implying that the Pope holds jure divino the unique and solemn position of sole Vicar of Christ on earth, from whom as Vicar of Christ must come directly or indirectly, the right to minister validly within the Church.*

Certes, le Pontife de Rome est, dans un sens éminent, le Vicaire du Christ sur terre et la piété des fidèles s'est accoutumée à lui décerner ce titre avec prédilection. Mais saint Paul déclare que tous les apôtres sont les ministres du Christ : *Sic nos existimet homo ut ministros Christi*. La Liturgie romaine, dans la Préface de la messe des apôtres, appelle tous les apôtres les « Vicaires » proposés par le Pasteur éternel à la direction pastorale de son œuvre : *Gregem tuum, pastor aeterno, non deseras, sed per beatos apostolos tuos continua protectione custodias : ut isdem rectoribus gubernetur, quos operis tui Vicarios eidem contulisti praeesse pastores.*

Bien plus, du simple prêtre dans l'exercice de son ministère nous disons couramment qu'il est le représentant du Christ, « un autre Christ », *sacerdos, alter Christus*. S'il ne tenait pas la place du Christ, *vices gerens Christi, Vicarius Christi*, comment pourrait-il dire en vérité du Corps et du Sang de Notre-Seigneur : *Hoc est Corpus MEUM; hic est calix Sanguinis MEI*; comment pourrait-il, en remettant les péchés, que Dieu seul peut absoudre, dire : *Ego te absolvo, « JE t'absous ? »*

L'application courante de l'appellation « Vicaire du Christ » au Souverain Pontife n'entraîne donc pas, comme conséquence, que seul l'évêque de Rome soit en possession de pouvoirs qui viennent directement du Christ.

Les pouvoirs de l'évêque se réfèrent, les uns, au Corps réel,

(1) « Si on entend le terme « primauté » comme impliquant que le pape tient de droit divin l'unique et solennelle position de vicaire du Christ sur terre, de qui, comme vicaire du Christ, doit venir directement ou indirectement le droit d'exercer valablement le ministère à l'intérieur même de l'Église. »

historique de Notre-Seigneur Jésus-Christ — « Pouvoir de l'Ordre », — les autres, à son Corps mystique — « Pouvoir de juridiction ».

Le pouvoir de « l'Ordre », — pouvoir de consacrer le Corps et le Sang de Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie, pouvoir de conférer à autrui la plénitude du sacerdoce, y compris la faculté de la transmettre afin de perpétuer la vie chrétienne dans l'Eglise — a été communiqué par le Christ à tous ses apôtres. Il appartient en plénitude aux évêques, leurs successeurs, inaliénablement; aucune autorité humaine ne pourrait en empêcher la validité.

N'est-il pas notoire, par exemple, que l'Eglise de Rome reconnaît la validité persistante des Ordres et des Sacrements dans l'Eglise orthodoxe orientale, laquelle, cependant, s'est soustraite, depuis un millier d'années, à la Primauté romaine?

Le pouvoir « de juridiction », pouvoir de gouverner l'Eglise, corps mystique du Christ, appartient de droit divin à l'Épiscopat, c'est-à-dire aux évêques successeurs des apôtres, en union avec le Souverain Pontife.

L'Épiscopat, comme institution d'ensemble de Gouvernement, est de droit divin et il ne serait pas au pouvoir de l'évêque de Rome de l'abolir.

Le pouvoir « de juridiction » dévolu à chaque évêque est aussi de droit divin; il est ordinaire et immédiat dans les limites du diocèse assigné à l'évêque par le Souverain Pontife.

La paix et l'unité de la société chrétienne exigent, en effet, qu'à la tête du Gouvernement de l'Eglise il y ait une autorité suprême, elle est aussi ordinaire et immédiate sur l'Eglise entière, sur les fidèles et sur leurs pasteurs (1); à cette autorité suprême appartient la prérogative d'assigner à chaque évêque la portion du troupeau chrétien qu'il est appelé à gouverner en union avec le Pontife de Rome et sous son autorité.

Le pouvoir de juridiction de l'évêque sur son troupeau est de droit divin, mais lorsque les théologiens se demandent comment il faut interpréter cette divine origine, leurs avis sont partagés.

Les uns estiment que ce pouvoir de juridiction vient immédiatement de Dieu, comme le pouvoir de l'Ordre. Dans cette conception, le Pape nomme l'évêque, lui assigne des sujets, mais la juridiction, sur ces sujets, vient de Dieu, sans intermédiaire humain.

(1) *Si quis dixerit Romanum Pontificem... non habere plenam et supremam potestatem jurisdictionis in universam Ecclesiam..., aut hanc ejus potestatem non esse Ordinarium et immediatam sive in omnes ac singulas ecclesias, sive in omnes et singulos pastores et fideles, anathema sit.* Conc. Vaticanum, sess. IV, Cap. III. [Note du document.]

Cette opinion, au dire de Benoît XIV, a pour elle de solides arguments, *validis fulcitur argumentis*.

Mais, ajoute-t-il, à cette opinion s'en oppose une autre, d'après laquelle la juridiction vient du Christ, comme cause principale, mais est octroyée à l'évêque par l'intermédiaire du Pontife Romain. Dans cette conception, la consécration épiscopale donne à l'évêque l'aptitude à la juridiction, mais la juridiction actuelle, complète, est dépendante d'un mandat du Souverain Pontife.

Ce sentiment, dit Benoît XIV, semble avoir pour lui de meilleurs arguments de raison et d'autorité : *rationi et auctoritati conformior videtur sententia* (4).

Aucune décision ultérieure, qui s'impose à la croyance universelle, n'a tranché la controverse.

Le *Codex juris canonici*, édité par le Pape Benoît XV et qui fait loi dans l'Eglise catholique, ne la tranche pas davantage. Il résume en ces termes la doctrine générale de l'Eglise romaine sur l'Épiscopat : *Episcopi sunt apostolorum successores atque ex divina institutione peculiaribus ecclesiis praeficiuntur quas cum potestate ordinaria regunt sub auctoritate Romani Pontificis* (2).

Il ne faudrait pas, disent les Pères du Concile du Vatican, que cette autorité universelle du Souverain Pontife fût considérée par les évêques comme une menace ou un danger. Elle est, au contraire, pour l'autorité de l'évêque vis-à-vis de ses ouailles, un appui, une force, une protection. *Tantum abest, ut haec Summi Pontificis potestas officiat ordinariae ac immediatae illi episcopalis jurisdictionis potestati, qua Episcopi, qui positi a Spiritu Sancto in Apostolorum locum successerunt, tanquam veri pastores assignatas sibi greges, singunt singulos, pascunt et regunt, ut eadem a supremo et universali Pastore asseratur, roboretur et vindicetur* (3).

Plus d'une fois, au cours de ma carrière épiscopale, mon expérience m'a confirmé la vérité de cette déclaration conciliaire.

Mais l'heure n'est pas venue de m'entendre sur ce sujet. Je dois me borner à répondre brièvement à la question sur laquelle votre honorée lettre a retenu un instant mon attention. La conférence que nous aurons, s'il plaît à Dieu, bientôt l'occasion de reprendre, aura à examiner de plus près la question, qui prime toutes les autres en importance chrétienne et sociale, de la Primauté du Pape.

J'espère que vous ne trouverez pas indiscret qu'en terminant

(1) *De Synodo dioecessana, Lib. I, Cap. IV, n. 2.* [Note du document.]

(2) *Titul. VIII, Cap. I, de episcopis, Can. 329.* [Note du document.]

(3) *Conc. Vat. Sess. III, Cap. II.* [Note du document.]

ces lignes, je vous exprime le sentiment que me met au cœur mon amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, mon amour pour son Église : Nous nous sommes engagés à collaborer au rétablissement de la paix dans le monde par le rapprochement des âmes baptisées en un même bercail, sous la houlette d'un même pasteur, *ut fiat unum ovile et unus pastor*. Prions de toute notre âme, sans relâche, les uns pour les autres pour la réalisation de ce grand idéal d'unité pour lequel le Christ a prié, souffert et donné sa vie. Animons-nous de force chrétienne et d'esprit de charité, afin que chez nous tous se vérifie le vœu de notre sainte liturgie : *Ut et ea quae agenda sunt videant et ad agenda quae viderint, conualescant*.

Agréé, Cher Monseigneur, et veuillez transmettre à votre Vénéré Collègue, l'Archevêque d'York, les assurances de ma respectueuse considération et de mon religieux dévouement.

† D. J. Card. Mercier, *Arch. de Malines*.

P.-S.— Permettez-moi de vous offrir en hommage une Pastorale relative à l'Encyclique *Ubi Arcano Dei* de Sa Sainteté le Pape Pie XI et un essai de traduction de ce solennel document.

A Sa Grandeur M^{sr} Randall Davidson,
Archevêque de Canterbury,

Lambeth Palace,
Londres.

[Lettre conservée dans les archives de l'Archevêché de Malines.]

LETTRE DU D^r DAVIDSON, ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY, AU CARDINAL MERCIER (1).

15 mai 1923.

Je dois encore des excuses à Votre Éminence pour avoir tardé à répondre davantage à votre très importante lettre, datée du 14 avril, dont je vous ai brièvement remercié le 13 avril.

Pendant ces semaines j'ai été exceptionnellement chargé de travail et il m'a été difficile de trouver du temps pour autre chose que pour une correspondance urgente.

J'ai maintenant considéré avec grand soin tout ce que Votre Éminence a été assez aimable pour écrire dans sa lettre du 14 avril et j'ai eu l'occasion aussi de consulter l'archevêque d'York (2), aussi bien que le Doyen de Wells (3).

A la lumière de votre lettre et de ces conversations, je désire assurer à Votre Éminence que nous comprenons parfaitement comment, dans les deux conférences de Malines, on a suivi la marche des choses que vous m'avez décrites.

Après avoir repris la suite des questions traitées, Votre Éminence demande : « Ne jugeriez-vous pas pouvoir nous faire connaître votre appréciation et celle de votre collègue d'York, sur les conclusions auxquelles notre conférence a abouti et qui se trouvent consignées dans le procès-verbal de la réunion et dans les deux mémorandums que vos délégués ont eu l'honneur de déposer en vos mains? »

Voici la difficulté que nous trouvons à exprimer une opinion sur ces conclusions.

Les suggestions administratives ne sont pas seulement hypo-

(1) Selon le cardinal Mercier lui-même cette lettre est typiquement de celles où l'on sent continuellement les réticences du D^r Davidson, qui semble avoir peur d'exprimer sa pensée.

Malgré lui ses mots expriment un malaise qui se communique inévitablement au lecteur (cf. les lignes du 10 juillet 1924 du Cardinal à Lord Halifax, conservées dans les Archives d'Hickleton, *Fonds Halifax*).

(2) D^r C. G. Lang, qui, avant d'être archevêque d'York, avait été successivement curé de Portsea et évêque de Stepney.

(3) D^r Armitage Robinson, un des participants des Conversations de Malines.

thétiques en elles-mêmes (dépendant, comme c'est le cas, de la condition qu'un certain accord général devrait tout d'abord avoir été atteint sur la grande question doctrinale à laquelle nous nous sommes référés), mais les suggestions actuelles peuvent seulement être bien interprétées si nous savons ce que les mots impliquent; et nous ne pouvons pas avoir cette connaissance jusqu'à ce que les discussions préliminaires aient eu pour résultat un compte rendu positif. Je prends un exemple de ce que je veux dire, un exemple que je choisis parce qu'il est clair et simple : je trouve, dans le mémoire, rédigé par les membres catholiques romains de la Conférence, la suggestion suivante destinée à être considérée : « Le Saint-Siège consentirait-il à accorder à l'Archevêque de Canterbury et aux autres métropolitains le pallium, comme symbole de leur juridiction sur leurs provinces respectives? »

Il est impossible d'exprimer une opinion sur cette suggestion sans une connaissance claire de ce qu'on entend et de ce qu'on implique dans la remise du pallium. Je sens qu'il est impossible d'exprimer un assentiment, même provisoire, à une telle suggestion, jusqu'à ce qu'il soit clair :

1^o Que l'acte du Saint-Siège, en donnant le pallium comme symbole de juridiction, implique ou non que celui qui le reçoit a été reconnu comme possédant déjà des Ordres valides, et,

2^o Que l'acte de l'Archevêque, en recevant le pallium, implique ou n'implique pas une acceptation de la doctrine selon laquelle sa juridiction doit, pour être valide, être conférée par le Pape. Il est naturellement clair que ces questions demanderaient une sérieuse discussion, comprenant l'étude de grands problèmes doctrinaux et historiques. En relation avec cette question je note avec le plus grand intérêt l'opinion exprimée par Votre Éminence :

« La conférence que nous aurons bientôt, s'il plaît à Dieu, l'occasion de reprendre, aura à examiner de plus près la question, qui prime toutes les autres en importance chrétienne et sociale, de la primauté du Pape. »

Votre Éminence a été assez aimable pour mettre en relief avec une admirable clarté, dans la même lettre, la distinction dont on doit se pénétrer, entre les questions d'Ordre et les questions de juridiction. Et j'ai exprès pris comme exemple de ma difficulté une seule question seulement, une question appartenant au sujet de la juridiction. Il y a naturellement bien d'autres grands problèmes de longue portée, appartenant à chaque branche du sujet, et il serait possible, je l'espère, de traiter certains de ceux-ci quand on reprendra les conférences.

Mon but, aujourd'hui, est simplement de faire clairement savoir à Votre Éminence la raison pour laquelle je ne peux pas, pour le moment, me conformer au désir que vous exprimez quand vous dites : « Ne jugeriez-vous pas pouvoir nous faire connaître votre appréciation sur les conclusions », etc...

C'est probablement une excellente chose qu'on ait donné des exemples sous forme de suggestions, quant à certains des détails pratiques et administratifs, qui pourraient désormais s'imposer si les matières plus importantes avaient reçu une solution, et je ne trouve pas de difficulté à dire que, si sur les grandes questions préliminaires concernant les Ordres et la juridiction, on en arrivait à un accord vraiment satisfaisant, la suite actuelle d'arrangements extérieurs, suggérée dans le papier signé, pourrait bien former le sujet d'un examen amical et plein d'espoir.

Toutefois, faire un compte rendu de ce genre, en ce moment, me paraîtrait avoir peu de signification tant que les questions sous-jacentes d'un caractère fondamental demeurent tout à fait sans solution. Votre Éminence m'a expliqué que, sur certaines de ces grandes questions, il y a des théories d'interprétation, qui ont une place plus ou moins autorisée à l'intérieur de l'Église de Rome, et, si les discussions se poursuivaient, comme je l'espère, dans des conférences ultérieures, il serait d'un intérêt suprême pour nous de savoir si les deux catégories d'opinion sont permises et peuvent être enseignées parmi vous sans léser la fidélité [à l'enseignement de l'Église]. Mais tout ceci est pour l'avenir et je ne prie pas Votre Éminence de répondre maintenant à une telle demande de renseignements.

Je remercie Votre Éminence de la généreuse promptitude avec laquelle, malgré la responsabilité de son importante charge, Elle a bien voulu écrire et parler avec tant de liberté sur les points difficiles et solennels de controverse qu'on a rencontrés dans les discussions. Mon unique désir en ce moment est de faire clairement savoir qu'il doit y avoir une nouvelle discussion sur la grande question qui est à la base de la série de suggestions formulées à Malines, et que jusqu'à ce qu'un éclaircissement préalable ait été donné, je ne suis pas à même de dire plus que je n'ai dit.

En remerciant encore Votre Éminence de son infatigable amabilité dans cette grave affaire, je désire exprimer mon accord sur ce que vous avez dit concernant l'augmentation du nombre de ceux qui ont pris part aux conférences, quand celles-ci seront reprises. J'aimerais inviter Bishop Gore, ou un autre de nos théologiens de marque, à s'associer au Doyen de Wells et au Dr. Frere, et j'espère que je ne fais pas erreur en pensant que

ceci serait accueilli avec bienveillance par Votre Éminence. Je crois qu'il est clair qu'il n'y aurait pas d'avantages à rendre public maintenant quoi que ce soit de ce qui a eu lieu dans les Conversations de Malines. Un compte rendu, si partiel et fragmentaire qu'il soit, le seul qui serait possible, conduirait, je crois, inévitablement, à une incompréhension. Si je trouve désirable de faire une courte allusion en termes généraux, au fait que nous ayons profité de votre gracieuse invitation à Malines, je me permettrai de soumettre à Votre Éminence une copie de tout ce que je pourrais me proposer de dire.

[Traduction annotée du texte anglais, publié dans G.-K. A. Bell : *Randall Davidson, archbishop of Canterbury*, Oxford, University Press, 1935, in-8°, pp. 1273-1276.

LETTRE DE FATHER PULLER (1) A M^{re} BATIFFOL.

The Mission House
Cowley S. John, Oxford,
21 juin 1923.

Monseigneur,

Mon ami, M. l'Abbé Portal, prêtre de la Mission, a eu la bonté de m'expédier le No 203 de la *Documentation catholique*, contenant, entre autres choses, un article intitulé *Catholiques anglicans et Catholiques romains*, signé de votre nom. J'ai lu cet article et il m'a beaucoup intéressé. Ce qui n'est pas étonnant, puisque tout ce qui vient de votre plume m'intéresse.

En lisant l'article, que j'ai nommé, j'ai remarqué que dans la colonne 1524 du No 203 de la *D. C.* vous avez fait une allusion bienveillante à mon livre *The Primitive Saints and the See of Rome*; mais vous trouvez à redire que je ne dise « pas un mot du pape Innocent, du Pape Célestin, du Pape Léon ». Permettez-moi de vous faire savoir que l'index de mon livre montre très clairement que j'ai nommé chacun de ces trois Papes en divers passages de mon ouvrage : mais le contexte de votre remarque indique que, quand vous nommez le Pape Innocent, vous avez spécialement en vue « le recours de saint Jean Chrysostome à Rome et l'action du Pape Innocent en réponse à ce recours ». Eh bien, si vous voulez avoir la bonté d'examiner la 48^e page de mon livre, vous trouverez que j'y ai dit quelques mots au sujet de la lettre que saint Chrysostome a adressée aux trois évêques italiens, qui occupaient des sièges métropolitains, c'est-à-dire saint Innocent de Rome, saint Vénère de Milan et saint Chromace d'Aquilée. Évidemment saint Innocent de Rome jouissait d'une influence beaucoup plus grande que celle dont les deux autres jouissaient. Si saint Chrysostome avait écrit une lettre plus élaborée à saint Innocent, on n'aurait eu aucun sujet d'étonnement. Mais de fait, la même lettre a été adressée à tous les trois. Dans cette lettre,

(1) Father Puller, de la Congrégation anglicane de St-Jean-l'Évangéliste, est déjà mentionné dans notre volume *Anglicans et catholiques*, p. 35.

saint Chrysostome ne fait aucun appel à un tribunal supérieur; il avait déjà fait son appel à un Concile œcuménique et saint Innocent, dans sa réponse, reconnaît que le rassemblement d'un concile œcuménique devrait être arrangé. Il a fait de son mieux. Il a écrit aussi aux empereurs, mais sans résultat. Les trois métropolitains ont assuré saint Chrysostome qu'il continuait à être dans leur communion, et, tous les trois, ont répudié la validité des actes du pseudo-synode du Chêne (1). Pendant l'année 406 saint Chrysostome a écrit des lettres de remerciement à Innocent, Vénère et Chromace. Je vous prie, Monseigneur, de me pardonner cette longue tirade. Je tâche de vous indiquer les raisons qui m'empêchent de regarder cet incident dans la vie de saint Chrysostome comme un argument en faveur des prétentions papales. Bien au contraire, je le regarde comme un argument en faveur de la thèse que je soutiens dans toutes les parties de mon livre. J'aurais voulu écrire, dans mon livre, assez longuement là-dessus, mais il y avait tant à dire qu'il fallait omettre beaucoup de matières intéressantes, ou, au moins, raccourcir le développement de celles-ci.

Au sujet des relations du Pape Célestin avec le Concile d'Éphèse, et du Pape Léon avec le Concile de Chalcedoine, vous trouverez aussi quelques mots à la page 32 de mon livre. Dans une note marginale que j'ai ajoutée en 1900, et qui se trouve sur cette page, j'ai prié mes lecteurs de se référer à certains écrits du Dr Bright où il discute, avec beaucoup de science, les relations de ces deux Papes avec les deux Conciles, c'est-à-dire le Concile d'Éphèse et le Concile de Chalcedoine.

Le Dr Bright était un prêtre très vénéré en Angleterre par sa sainteté et sa science. Il était chanoine de Christchurch, la cathédrale d'Oxford, et il était aussi professeur royal (Regius Professor) d'Histoire ecclésiastique à l'Université d'Oxford. En 1896 il a fait paraître son livre sur *The Roman See in the Early Church*. En 1899 il a publié dans le *Church Quarterly*, un article intitulé *Rivington on the Roman Primacy A. D. 430-451*, discutant précisément les relations de saint Célestin et de saint Léon avec les deux Conciles œcuméniques de 430 (2) et de

(1) C'est au concile du Chêne en 403 que St Jean Chrysostome fut déposé de son siège de Constantinople.

(2) Le concile d'Éphèse (3^e œcuménique), qui a condamné Nestorius et défini que Marie est « mère de Dieu », *θεοτοκος*, conséquence de l'union hypostatique en Jésus-Christ, s'est tenu en 431. Il y a donc une légère erreur de date dans la lettre du P. Puller. (Sur l'hérésie professée par Nestorius et les autres hérésies qui en furent la conséquence, cf. pp. 185-186, note 1.)

451 (4). Il me paraissait inutile de refaire en 1900 ce que la plume magistrale du Dr Bright avait fait d'une manière si satisfaisante en 1896 et 1899.

Le Dr Bright est mort en 1901 ou 1902. Il est mort juste après avoir envoyé à l'imprimeur le manuscrit d'un ouvrage en deux volumes intitulé — *The Age of the Fathers, being chapters in the history of the Church during the fourth and fifth centuries* — qui a paru en 1903. La dernière moitié du second volume (pp. 255-551) raconte l'histoire du Nestorianisme et de l'Eutychnisme et des deux grands Conciles qui ont anathématisé ces hérésies.

Je vous prie, Monseigneur, d'excuser la longueur de cette lettre et aussi les fautes de grammaire et d'orthographe que vous êtes certain d'y trouver.

Veuillez accepter l'expression de ma gratitude pour l'instruction que j'ai reçue en lisant quelques-uns des livres et des articles que vous avez écrits.

F. W. PULLER, S. S. J. E.

[Copie annotée de la lettre MS conservée dans le *Fonds Batioffol*. Dans la copie de cette lettre écrite en français, nous sommes permis quelques légères corrections de style qui ne modifient en rien le sens.]

(4) En 451 s'est tenu le concile de Chalcedoine (IV^e œcuménique) qui a condamné Eutychès et Dioscore (sur leurs hérésies, cf. pp. 185-186, note 1.); la principale définition du concile fut celle de l'union hypostatique : « un seul Christ en deux natures ».

LETTRE DE FATHER PULLER A M^{re} BATIFFOL.

The Mission House,
Cowley S. John, Oxford.

9 Juillet 1923.

Cher Monseigneur,

Je viens de recevoir votre bienveillante lettre (1), datée du 5 de ce mois courant.

Malheureusement je ne puis rien faire de plus ce moment que d'accuser réception avec mille remerciements.

Je suis en la nécessité de passer la plus grande partie de cette semaine dans un couvent de religieuses dont je suis le directeur. Celui-ci est situé dans le comté de Sussex.

Dimanche prochain nous entrons en retraite. Celle-ci dure une quinzaine. Après la retraite nous sommes assemblés en chapitre pour arranger les affaires de notre société; et, le chapitre fini, j'ai la permission de passer trois semaines à la campagne dans des maisons où je ne trouverai pas les œuvres des saint Pères et où ce sera mon devoir de me reposer.

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer l'expression très sincère de mon respect et de ma gratitude.

F. W. PULLER, S. S. J. E.

[Copie de la lettre MS conservée dans le *Fonds Batifol*. Dans la copie de ce texte nous sommes permis quelques légères corrections de style, qui ne modifient en rien le sens.]

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

NOTES PERSONNELLES DE M^{re} BATIFFOL SUR LES CONVERSATIONS DE MALINES DE NOVEMBRE 1923 (1).

Mardi soir, 6 novembre 1923.

Parti de Paris dans l'après-midi de dimanche, seul, j'ai passé à Bruxelles la journée de lundi à travailler à la bibliothèque des Bollandistes, dans le beau collège Saint-Michel, des Jésuites. Je suis reçu par les deux religieux, attachés présentement à l'œuvre hollandienne, en attendant que ceux qui se forment soient prêts. Le P. Peeters se met en quatre pour me donner les livres que je suis venu consulter et qui me manquent à Paris. Le P. Delehaye m'entretient des préoccupations que lui inspire l'allure que semble prendre le pontificat de Pie XI : il déplore le peu de culture scientifique des milieux dirigeants de Rome et la prépondérance dont y jouissent les *zelanti* et les ignorants. On est inquiet du côté de l'Allemagne qui, au dire du P. Peeters, semble à la veille d'une révolution. Il y a chez les deux savants une haute conscience de leur œuvre scientifique et le sentiment de leur isolement dans le catholicisme.

Mardi matin j'ai travaillé à corriger des épreuves de mon *Siège apostolique* (2) dans une chambre d'hôtel. A 3 h. 1/2 je suis au train, où je rencontre ponctuellement M. Portal et M. Hemmer (3) qui arrivent de Paris. Nous échangeons nos vues sur la conférence qui nous attend. Il ne faut pas penser à une réconciliation de l'Église anglicane, ce serait utopique, mais on peut se rapprocher du mouvement anglo-catholique, l'encourager, l'éclairer, peut-être aider à le détacher des éléments politiques ou modernistes de l'Anglicanisme. C'est dans cette perspective qu'il faut orienter

(1) Notes écrites de la main de M^{re} Batifol.

(2) Voici la référence complète de ce livre, qui était en effet sur le point de paraître : Pierre Batifol : *Le Siège apostolique* (359-451), Paris, Lecoffre. Gabalda, 1924, vii-624 pp.

(3) Sur les participants des Conversations de Malines, mentionnés dans ces notes, on peut se reporter à notre volume *Anglicans et catholiques*, où il en est continuellement question.

notre travail : des entretiens sans but immédiat, mais contribuant à faire progresser l'opinion anglo-catholique dans le sens catholique. A 4 heures nous débarquons à Malines.

Tout de suite, long entretien avec le Cardinal Mercier, [...] (1).

Le mercredi 7 novembre, à la séance de 10 heures.

Après les Éphésiens on s'arrête un instant à la première épitre de saint Pierre. Sa canonicité ne fait pas question, son authenticité n'importe pas à notre enquête. Nous faisons valoir que le personnage prêté à Pierre fait honneur à sa modestie et nous reprochons en riant à M. Robinson de ne pas lui en savoir gré.

En somme, la thèse anglicane se développe avec une intrinsèque apparente, qui ne semble pas être égale chez les cinq Anglais, et l'atmosphère est paisible, sincère, sympathique : on veut se comprendre.

Le temps est pluvieux et froid : je sors un instant en ville après déjeuner : Malines a l'air d'un grand village.

A 4 heures nous retrouvons en conférence. On a distribué aux Anglais ma réponse dactylographiée au memorandum de M. Robinson. Je suis prié d'en donner lecture. L'intérêt est en ceci qu'entre la méthode du doyen de Wells et la mienne il y a conformité : les conclusions diffèrent. Je m'applique à montrer que celles de Robinson sont négatives et parcimonieuses. Loisy voit bien plus de choses que n'en veut voir M. Robinson. C'est vrai, riposte le doyen, mais c'est que Loisy, qui n'est plus chrétien, est resté catholique. La discussion se poursuit, attentive et courtoise. On sent que le côté anglais a la volonté de rester sur ses positions exégétiques. En fin de séance on convient que de chaque côté on formulera les points que l'on tient pour certains et que l'on cherchera à dégager ceux que l'on tient en commun.

Les Anglais doivent se réunir entre eux, à 9 heures ce soir après dîner, dans la chambre de M. Robinson, pour arrêter leur schéma. Le cardinal nous donne rendez-vous à nous quatre pour le jeudi matin à 9 h. 1/2, et nous prie d'apporter notre schéma.

Jeudi matin, à 9 heures, M. Portal et M. Hemmer sont chez moi : nous rédigeons notre schéma qui est un résumé de ma réponse à M. Robinson. Nous y avons joint un article qui amorce l'idée que la tradition a donné tout leur sens aux textes des proses faites par Notre-Seigneur à l'apôtre Pierre. A 9 h. 1/2 nous

(1) Le passage omis est cité dans notre volume *Anglicans et catholiques*, pp. 101-103.

rejoignons le cardinal avec M^{SR} Van Roey et lui soumettons notre schéma qu'il approuve. M. Portal a causé à la première heure avec Lord Halifax et tient de lui que la discussion d'hier soir entre Anglais a été vive. Le schéma que les Anglais vont nous soumettre ne répondra pas aux sentiments de M. Robinson et de lord Halifax et est une concession faite à l'intransigeance de Bishop Gore. Lord Halifax ne cache pas le désagrément que lui cause l'attitude de Bishop Gore, et il raconte le mot d'un de ses amis qui, apprenant que Gore venait à Malines, dit : « En voilà un avec qui je ne voudrais pas chasser le tigre! »

A 10 heures on se retrouve au grand salon. On prie les Anglais de donner lecture de leur schéma. Lord Halifax demande à faire une déclaration annexe, M. Robinson pareillement : ce sont deux amendements qui atténuent la sécheresse du schéma et le laissent pour compte à Bishop Gore. On lit ensuite notre schéma. Il est convenu qu'on y reviendra à la séance du soir. Nous sommes évidemment au point difficile.

Heureusement que le memorandum du Dr Kidd nous ramène dans des voies meilleures. Il traite de la papauté, de la place de la papauté dans le catholicisme, de Damase à saint Léon, puis antérieurement à Damase. Ses conclusions sont excellentes, et dans la réponse que je présente à son memorandum, je ne puis quasi toujours qu'y souscrire. L'Église de Rome a été fondée par les apôtres Pierre et Paul, ainsi que le dit saint Irénée. Le siège de Rome est le seul siège apostolique historique en Occident. L'évêque de Rome est le patriarche d'Occident. Il a une primauté entre tous les évêques de la chrétienté, si bien qu'il n'y a pas de perspective de réunir cette chrétienté sans réunion avec lui. Évidemment la papauté de M. Kidd n'est pas de droit divin, mais, au nom de l'histoire, M. Kidd reconnaît qu'il n'y a pas de catholicisme sans papauté.

A 3 heures le cardinal nous a convoqués, M^{SR} Van Roey, M. Portal, M. Hemmer et moi, pour dégager les points communs des deux schémata. Nous prenons pour base le schéma anglais : nous en retenons le 1^{er} et le 3^e mais il faut diviser le 2^e dont nous re-jetons une part, et nous énonçons un 4^e. Le cardinal attache du prix à fixer quelques points communs et à marquer en somme les concessions consenties par les Anglais. Le papier ainsi établi me semble impliquer trop de réticences.

A 4 heures nous nous réunissons pour le quatrième entretien. Lecture est donnée d'abord de notre papier qui semble jeter un froid. On passe à la lecture du second memorandum de M. Kidd. Dans quelle mesure l'autorité du pape a-t-elle été répudiée par

la Réformation en Angleterre? Les vues de M. Kidd sont mesurées et ouvertes, elles sont une avance dont nous prenons acte avec plaisir. M. Hemmer demande quelques explications et souligne avec sympathie la tendance de M. Kidd. Cependamment l'intérêt de l'heure est ailleurs.

Bishop Gore a la parole : avec lenteur, avec gravité, il énonce qu'il ne lui sera possible de rien signer. Il n'a pas mission de s'engager sur des positions nouvelles. Il ne peut se déterminer au pied levé. Le papier, qui résume les points qu'on estime communs, se tait de ceux sur lesquels on ne s'accorde pas. L'assentiment de chacun est en fonction de ses réserves, et donc l'équivoque est partout. Bishop Gore voit bien le gain que les catholiques romains tirent de déclarations pareilles mais c'est aux dépens de concessions anglicanes sans compensation. Les paroles de Bishop Gore sont les paroles d'un théologien qui voit, au-delà de la discussion présente, toute la doctrine anglicane en jeu.

Lord Halifax répond à Bishop Gore avec une parfaite maîtrise de lui-même et comme un vieux *debater*, rompu à ces exercices, mais tout de même il est ému de voir son œuvre menacée. Sont-ils donc venus à Malines seulement pour parler? Non, mais pour chercher un terrain d'entente. C'est la pensée de l'archevêque de Canterbury qu'ils ont tous vu avant de partir.

Le cardinal insiste à son tour. Personne ici ne doit se dérober à la responsabilité de s'affirmer. Le cardinal le dit avec netteté, avec émotion et bien soutenu, semble-t-il, par les Anglais autres que Bishop Gore qui écoute humble et impassible. M. Robison parle ensuite et propose une solution moyenne : le schéma anglais figurera au procès-verbal, le schéma catholique autant, et chacun des groupes endosse son propre schéma; cela peut suffire. Les points communs se dégageront d'eux-mêmes de la confrontation des deux textes. Cette situation moyenne agréée à l'unanimité.

On est arrivé à la fin de ces entretiens. Le procès-verbal va en être rédigé par Bishop Frere et par M. Hemmer : il sera lu à 9 heures, mais avant de lever la séance, Bishop Frere, au nom de ses collègues, demande au cardinal sa bénédiction : tous nous nous agenouillons, les Anglais avec un recueillement profond, et le cardinal nous bénit.

Comme nous rejoignons nos appartements avant le dîner, M. Robison me dit : « Nous avons, anglicans et catholiques, pendant ces deux jours, traité du Pape avec objectivité et sympathie : cela ne s'était pas vu depuis quatre cents ans. »

A 9 heures, pour la dernière fois, nous nous retrouvons autour de la table du grand salon. Bishop Frere donne lecture du procès

verbal des entretiens de ces deux jours, qui sera signé par lui et par M. Hemmer. On se sépare avec le sentiment que ces colloques n'auront pas été vains. Les Anglais en rendront compte à l'archevêque de Canterbury qui se réserve d'en donner connaissance. Le cardinal doit en rendre compte, de son côté, au Saint-Père. Son Eminence paraît satisfaite de l'issue. Elle me dit en tête-à-tête : « J'ai craint un instant que ma réponse à Bishop Gore, cet après-midi, ait été un peu vive, mais je me suis senti très soutenu par ses collègues anglais. » En effet, ai-je répondu, Bishop Gore passe en Angleterre pour un homme dont la modération n'est pas toujours courageuse. Lord Halifax paraît enchanté : l'obstruction qu'il redoutait n'a pas été efficace et un grand pas de plus est fait.

Vendredi matin, 9 novembre, le breakfast nous réunit. On cause avec animation, cordialité, humour. Lord Halifax me confie qu'il se sent trop âgé désormais pour sa tâche : il me parle du marquis de Salisbury à qui il voudrait passer la main. Avec une affectueuse insistance il m'invite à venir l'an prochain le voir dans le Yorkshire. L'heure presse. Les automobiles attendent qui doivent mener les Anglais à la gare du Nord de Bruxelles, en direction de Calais. A Lord Halifax, à Bishop Gore, à M. Robison qui sont dans l'auto cardinale, le dernier mot du cardinal est : « Vous présenterez mes hommages à l'archevêque de Canterbury et à l'archevêque d'York. »

Nous partirons à 1 heure après déjeuner.

[Fonds Bataiffol.]